



problème avec associé

Par **santé mentale**, le **03/11/2025 à 10:44**

Bonjour, je suis associée à 50/50 dans ma sarl. Mon associé me cherche la misère, je suis à bout et il réclame de l'argent à l'entreprise pour un événement qu'il avait avant notre entreprise mais qui n'est pas dans le contrat.

En a t-il le droit ? Il a contacté l'expert comptable pour une modification au greffe, si je ne signe pas, qu'est-ce que cela va impliquer ?

Je pense à arrêter car je suis très mal psychologiquement, quelle est la procédure ?

Merci de votre éclairage